

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

184820

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	3128	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Retraite
Nom & Prénom :		MASNAOUI FATIMA	
Date de naissance :		28.08.60	
Adresse :		37 Rue ABOU AIFIABI Mers-SULAN Casablanca	
Tél. :		06681469996 Total des frais engagés : 400 + 2899,30 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr Abdellah MAMOU Neuro-psychiatre 38, Bd. Rachidi, Casablanca Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10 INP 091097436		
Date de consultation :	13.10.2023		
Nom et prénom du malade :	HASNAOUI Fatima Age:		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :		
Affection longue durée ou chronique :	<input checked="" type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	Toux de Rymique		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 30.11.2023

Signature de l'adhérent(e) :

Houcely

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relèvement des Actes
13/10/2023	3 NLSy	40000	40000	Dr Abdellah MAMMOU Neuro-psychiatre 18, Bd Rachidi, Casablanca Tél: 052476000 / 0522476010 INP 091097436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie M. Mers Sultan 20000 Casablanca INPE: 092049261	13/10/23	2888,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>

الدكتور عبد الله مامو

Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE

D.U. D'Angers

en expertise médicale

Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux



اختصاصي في الأمراض العقلية والنفسانية

حاصل من جامعة أنجيه على دبلوم

الخبرة الطبية

ملحق سابق بمستشفيات باريس

طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, Le 13.10.23 الدار البيضاء في

9th

Fatima HASNAOUI.

(190,70x4)

762,80

- S. q. TAP 200 : 1 le mal

1179,60

(98,30x1,7)

- Atmyn 32 : 2 le Do

53x,20

(134,30x4)

- Dipry 2,5 : 1/2

769,80

(56,60x3)

- S. peri 12 : 0

15 apr 2

- S. 1625

Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca
Pharmacie Abdellah MAMOU
Rue Abdellah MAMOU
Tel: 05 22 22 11 10 - R.C. Casablanca
CIN: 1107641 - I.F: 50905302 - P. 000000000000
INP: 09204985 - INP: 09204985
INP: 09204985 - INP: 09204985

Dr Abdellah MAMOU

Neuro-psychiatre

38, Bd Rachidi, Casablanca

Tel: 05 22 22 60 00 / 05 22 24 60 10

INP: 091097436

Durée de Traitement

4

R.D.V. le

LOT 230363
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230361
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230360
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230361
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230360
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230363
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230361
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 231298
EXP 09/2026
PPV 98.30DH

LOT 231298
EXP 09/2026
PPV 98.30DH

LOT 231298
EXP 09/2026
PPV 98.30DH

98,30

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT : 23E002
PER : 04/2027
P.P.V : 56DH60
6 118000 061465

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT : 23E002
PER : 04/2027
P.P.V : 56DH60
6 118000 061465

LOT 230810 1
EXP 02 2026
PPV 35.70

LOT 230810 1
EXP 02 2026
PPV 35.70

LOT : KE20012
PER : SEP 2024
PPV : 190 DH 70

LOT : KE20012
PER : SEP 2024
PPV : 190 DH 70

LOT : KE30036
PER : MAI 2025
PPV : 190 DH 70

LOT : KE30036
PER : MAI 2025
PPV : 190 DH 70

LOT 231383 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT 231383 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT 231383 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT : 230996
EXP : 07/2025
PPV : 134,30DH

LOT : 230602
EXP : 03/2025
PPV : 134,30DH

LOT : 230996
EXP : 07/2025
PPV : 134,30DH

LOT : 230996
EXP : 07/2025
PPV : 134,30DH

